

Zeitschrift:	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber:	Le messager suisse de France
Band:	5 (1959)
Heft:	12
Rubrik:	Chronique de Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE de SUISSE ROMANDE

par J.-P. Nicod



Qui dit Noël dit cadeau, et qui dit cadeau pense magasin. Le retour de décembre a marqué, dans les grandes villes de Romandie, et plus précisément à Lausanne (qui fait volontiers figure de chef de file ou de cité-cobaye), la controverse née, il y a trois ans, à propos de l'ouverture des magasins. Sont parties au procès : les consommateurs, les autorités, le personnel des magasins, leur direction et... les syndicats d'employés.

Il y a trois ans, un grand magasin lausannois avait jeté un beau pavé dans la mare en annonçant qu'il resterait ouvert en décembre, deux soirs par semaine, jusqu'à 21 heures (en temps normal, la clôture est fixée à 18 heures 30 en semaine, 17 heures le samedi). Les autorités s'alarmèrent ; à tort, puisque on devait découvrir qu'aucun règlement n'interdit la fermeture tardive des boutiques ou autres commerces. La concurrence s'indigna bien haut, — et s'empressa de suivre le mouvement l'année suivante. Le personnel, qui s'était vu allouer le droit de compenser à plus de 100 % les heures de service après 18 h. 30, n'éleva aucune objection. Les Syndicats étaient très partagés... Finalement, ce furent les petits commerçants qui mirent fin à ce « scandale » : « Pour les grands magasins, disent-ils, il est facile d'organiser une rotation parmi le personnel ; mais, pour nous, qui devons tenir boutique à une, deux, ou à la rigueur trois personnes, c'est impossible. C'est une concurrence déloyale ! »

On en revint donc à l'horaire normal, — au grand dam des consommateurs, qui avaient trouvé la formule extrêmement agréable : accompagnées de leurs maris, les acheteuses avaient pu vaquer tranquillement à leurs affaires, qui s'étaient « étalées » entre 18 et 21 heures. Intéressante affluence de clientèle, mais pas de cohue : vendeuses et vendeurs n'étaient pas à

bout de nerfs en quittant leurs comptoirs...

Mais c'était trop beau pour être vrai ; le consommateur, cet être non-organisé, devait faire les frais de l'expérience, pourtant positive. Il recommença à se ruer dans les grands magasins, dans les commerces d'habillement ou les quincailleries, jusqu'à six heures et demie, — en réservant avec soin ses achats alimentaires pour la demi-heure qui précède sept heures. L'« alimentation », en effet, avait (en général) une demi-heure de retard sur le reste des autres commerces...

Inégalité flagrante ! clamant cette année les Syndicats. La vendeuse de fromages ou de viande hachée est défavorisée par rapport à sa collègue de la mercerie ou de la parfumerie. Il faut changer tout ça !

Et comme il ne saurait décentement être question de prolonger à 19 heures ceux qui bouclent à 18 h. 30, on mettra tout le monde à 6 h. 1/2. La démocratie, c'est l'égalité.

Sapin sans cadeaux.

Fermons vite cette parenthèse sur un aspect décidément bien particulier de Noël. Pour célébrer Noël, des cadeaux ne sont pas absolument indispensables. Mais un sapin, par contre, est presque obligatoire. Vite, que je vous parle d'un Noël avec sapin, mais sans cadeaux. Un Noël qui n'est certainement pas le plus brillant, ni le plus gai, — mais peut-être le plus fervent que je connaisse. C'est celui des scouts d'Orbe.

Il y a une vingtaine d'années, on le célébrait dans la grotte de Montcherand. Une haute grotte carrée, donnant sur une petite plate-forme, qui domine des gorges de l'Orbe. L'endroit était sauvage à souhait, parfois dangereux, lorsque la neige glacée recouvrait les chemins. Vint la « mob » ; la grotte formait un P.C. idéal, à condition de le bétonner, de le clôturer, de le fortifier. Les militaires l'occupèrent, et les scouts le désertèrent.

En face, de l'autre côté de la rivière, une grotte plus grande, pleine de recoins et de couloirs, leur faisait signe : celle d'Agiez. Ils y passèrent six Noëls bien dans la tradition. Vint un champignonneur, ou plus exactement un producteur de champignons. Il offrit à la commune, propriétaire de l'antre, un contrat avantageux. La rentabilité des Noëls scouts étant nulle, on mura la grotte, qui devint champignonnière.

Et les scouts, depuis lors, fêtent Noël dans les bois. Une trentaine de bougies sur un sapin bien vivant ; pas de boules multicolores, pas de fils argentés ; un bref jeu scénique, la lecture du récit de la nuit de Noël, quelques mots de l'aumônier. Des chants, beaucoup de chants qui s'envolent dans l'air vif, portés par la bise qui fait vaciller les bougies. Puis, après une dernière prière et une tasse de thé brûlant puisée dans une « boîte », une heure de marche à travers bois pour retrouver la ville endormie.

Un Noël pas comme les autres.

Un autre Noël, dont je voudrais vous parler, c'est celui de sept enfants du Jura bernois. Abandonnés par leur père, orphelins de mère, ils ont décidé de faire bloc pour affronter la vie. Les deux aînés, des garçons de 21 et 19 ans, travaillent en fabrique et subviennent à l'entretien de la communauté ; l'aînée des filles s'occupe du ménage et des quatre cadets, qui sont encore à l'école. Je vous laisse imaginer ce que cela représente, pour chacun des sept, mais surtout pour les trois aînés, de travail, de soucis et de sacrifices. Il a été question de répartir ces enfants chez des parents plus ou moins éloignés, ou dans des familles qui ne demandaient qu'à les choyer. Ils n'en ont rien voulu.

Noël, pour eux, sera véritablement une fête de famille. Avec cadeaux d'ailleurs, car émue (on le sera à moins) par leur histoire extraordinaire, une revue romande a demandé à ses lectrices et lecteurs de l'aider à procurer à ces enfants, pour quelques heures et quelques jours, une aisance et un bonheur à la hauteur de leur courage et de leur dignité.

Jean-Pierre NICOD.